

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 29 mars 2010

M. VANCAILLE : ... Les réunions sont publiques mais il y a quand même des notions de sécurité, sécurité des personnes. Je ne peux pas assurer une place à chacune et à chacun, cela est clair, place assise tout au moins. On va laisser les places aux conseillers qui vont nous rejoindre encore. Le quorum est atteint. Nous allons donc pouvoir délibérer mais avant d'ouvrir la séance je vais laisser la parole à un représentant syndical de l'entreprise DURISOTTI. Monsieur le Représentant syndical vous avez la parole.....

Exposé du représentant Syndical DURISOTTI et intervention des Elus en réponse aux propos tenus.

M. VANCAILLE : Nous allons donc maintenant ouvrir cette séance de Conseil Communautaire. La séance est donc ouverte. Chers collègues, en préambule, vous me permettrez de féliciter nos Vice-Présidentes et Vice-Présidents Conseillers Régionaux après les élections de dimanche dernier puisque Madame Cécile BOURDON a été élue 8^{ème} Vice-Présidente du Conseil Régional, Madame Jacqueline FAUTH a été élue Conseillère Régionale, Monsieur Jean-François CARON a été élu Conseiller Régional et Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE a été élu 5^{ème} Vice-Président du Conseil Régional. Si je compare avec la Communauté d'Agglomération voisine nos résultats sont moins bons c'est vrai mais nous nous en féliciterons. Quant à Monsieur ROLOS et bien il a dit ce qu'il avait fait, ce qu'il avait décidé depuis longtemps d'ailleurs il nous l'avait dit, il a quitté le Conseil Régional.

M. ROLOS : Par la grande porte !

M. VANCAILLE : Par la grande porte absolument le grand parvis et tout ce qu'on veut mais il l'avait dit vous pouvez l'applaudir. Et une rumeur court comme quoi il ne quitterait pas que le Conseil Régional, mais c'est un secret donc on n'en dira pas plus.

Le procès-verbal de la dernière réunion appelle-t-il des observations de votre part ? Il n'y en a pas ? Il est donc adopté.

Les délibérations prises par le Bureau en sa séance du 1^{er} mars. Des questions ? Des observations ? Il n'y en a pas ? C'est donc adopté.

Les décisions prises en vertu de la délégation donnée au Président. Questions ? Pas de question ? Adoptées.

Et les projets de délibérations donc l'Eau et l'Assainissement, Monsieur TELLIER, délibération n°1.

M. TELLIER : Oui Monsieur le Président. Concernant la délibération n°1, il nous est demandé d'autoriser le Président à signer avec VEOLIA l'avenant n°9 au contrat de production, d'accumulation et de transport d'eau potable afin d'incorporer les nouveaux ouvrages, mettre à sa charge la part correspondant aux frais d'exploitation des ouvrages du SMAEL et de mettre en place un prix de vente en gros qui est 0.37 centime le m3.

M. VANCAILLE : Pas de problème ? Nous adoptons. Vous continuez Monsieur TELLIER avec la n°2.

M. TELLIER : La n°2 c'est concernant la surtaxe donc il nous est proposé de fixer le montant de la surtaxe eau potable dans les différentes communes de l'agglomération uniformément à 0.16 centime le m3 à compter du 1^{er} avril 2010.

M. VANCAILLE : 0,162. Il faut être précis là 0.162. Non, non. Cela a des répercussions derrière 0,16 c'est autre chose. Oui allez-y, prenez le micro, s'il vous plaît.

Mme SKOWRONEK : Ca y est c'est bon. Monsieur le Président nous avons demandé une étude importante sur l'Eau et l'Assainissement plus précisément sur un retour en régie. Nous savons qu'elle est en cours par ailleurs nous sommes une des agglomérations de France où la facture est une des plus lourdes pour les usagers. Tous les ans, cette facture s'alourdit encore de quelques centimes au m3. Dès lors Monsieur le Président en attendant qu'une décision soit prise, suite au résultat de cette étude, le Groupe Communiste et Républicain s'abstiendra sur la délibération 2 et mon intervention vaudra aussi pour la délibération 3.

M. VANCAILLE : Bien. Pas de manifestation dans la salle Monsieur DRUON vous avez vécu des grands moments ici pas la peine d'en déclencher de nouveaux.
Donc abstention du Groupe Communiste sur la délibération n°2, cela doit être pour les 2 millièmes d'euros.

M. TELLIER : Les onze centimes en général sur le m3.

M. VANCAILLE : De quoi ?

M. TELLIER : La différence de surtaxe c'est 11 centimes sur le m3, la surtaxe eau et la surtaxe assainissement.

M. VANCAILLE : Oui.

M. TELLIER : Cela représente 11 centimes en plus, ce qui est énorme.

M. VANCAILLE : C'est effectivement des surtaxes. Monsieur LEFEBVRE pour la délibération n°3.

M. LEFEBVRE : Alors Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la surtaxe assainissement. La Commission chargée de l'Eau et de l'Assainissement, à l'unanimité d'ailleurs, a arrêté à 2 776 000 le montant de la participation du budget général au titre des eaux pluviales puisque c'est à ce titre qu'il y a une surtaxe, heureusement on a de la pluie de temps en temps, fixe le montant de la surtaxe d'assainissement selon le tableau ci-après qui dépend de la situation des différentes communes. Je vous épargne peut-être la liste de ces montants.

M. VANCAILLE : Oui je pense. Elle figure dans....

M. LEFEBVRE : Elle est annexée au présent dossier.

M. VANCAILLE : Très bien donc même sanction même motif. Abstention du Groupe Communiste. Il faut dire que sur ces calculs là pour cette année nous avons aussi réajusté les consommations qui sont en baisse de 1 à 2 % d'année en année et depuis trois ans nous n'avons pas tenu compte de cette baisse des consommations ce qui fait que vous avez un volume moindre avec des coûts qui progressent quand même. Et quand vous divisez effectivement vous trouvez un chiffre qui va vers l'augmentation. C'est clair. Nous aurons l'étude sur la régie comme je vous l'ai promise, comme je m'y suis engagé, elle est en train de se préparer. La délibération n° 4, Monsieur LEFEBVRE.

M. LEFEBVRE : Oui cette délibération concerne Lens l'unité 4 travaux d'aménagement des espaces publics du quartier de la Grande Résidence et en fait c'est un groupement de commande de travaux entre la ville de Lens et la Communauté d'Agglomération. Cette délibération vous autorise Monsieur le Président à signer ladite convention constitutive du groupement de commande. Et c'est la Commission d'Appel d'Offres qui sera chargée bien sur de.....

M. VANCAILLE : Mais là j'aurai besoin de deux membres Monsieur DEPOORTERE et Monsieur MIERSMAN donc seront les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour ces travaux d'aménagement espaces publics du quartier de la Grande Résidence. Pas de problème ? Développement Economique, Grands Projets Monsieur HIEL. Délibération n°5.

M. HIEL : Oui merci Monsieur le Président. Cette délibération concerne l'aide de 3000 euros par emploi à l'entreprise KNAPIK dans le cadre de la délibération du 26 juin 2009 en accord avec le Conseil Régional et l'avis favorable de la Chambre des Métiers et de l'Association Gohelle Initiative. L'entreprise a été reprise par Monsieur WOZNIAK qui a réalisé 100 000 euros d'investissement et permis ainsi le maintien de 10 emplois salariés. Monsieur le Président est-ce que vous m'autorisez et les collègues à lire la délibération 50 qui est rajoutée, ce qui permettra après l'intervention de Monsieur KUCHEIDA de clore la partie Développement Economique.

M. VANCAILLE : Oui Monsieur HIEL.

M. HIEL : Merci, Monsieur le Président.

M. VANCAILLE : Attendez, on va d'abord voter la 6, la 5. Pas de problème sur la 5 ? C'est peu d'emplois créés mais ce sont quand même des emplois créés. Bien elle est donc adoptée. Alors la 50, Monsieur HIEL.

M. HIEL : Alors elle concerne un avis de la Communauté sur l'extension de la société Simon DUTRIAUX. Cette entreprise est implantée depuis 1994 sur le Parc d'Activités du Bois Rigault sud, elle est spécialisée dans la production de harengs fumés, rollmops, saumon et autres produits de salaison maritime à destination d'une clientèle professionnelle principalement des grandes surfaces donc il faut que nous donnions notre avis à cette demande d'exploitation.

M. VANCAILLE : Elle est implantée sur votre territoire d'abord. Donc le Maire de Vendin est d'accord ?

M. HIEL : Oui.

M. VANCAILLE : Les conseillers communautaires sont d'accord ? Et bien tout le monde est d'accord. C'est donc adopté.

M. HIEL : Voilà en ce qui me concerne, Monsieur le Président.

M. VANCAILLE : La délibération n°6, M. KUCHEIDA.

M. KUCHEIDA : Oui, Monsieur le Président, il s'agit d'une convention de partenariat pour la mise en place d'une politique de promotion, prospection à l'échelle de l'Artois et qui concerne essentiellement la nouvelle Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Artois, donc ça nous permettrait d'avoir des résultats peut-être meilleurs que ceux que nous pouvons avoir pour essayer de prospecter les différents marchés et pour pouvoir développer et donc il n'y a que cela qui nous intéresse, l'emploi sur notre territoire.

M. VANCAILLE : Nous le souhaitons, nous l'espérons. On est d'accord ? M. CHAMPIRE, délibération n°7, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, le PLIE.

M. CHAMPIRE : Oui, il s'agit de la délibération habituelle pour une dotation au PLIE qui sera augmentée cette année de 1 % et qui s'élèverait à 335 066 €.

M. VANCAILLE : Pas de problème ? Vous continuez avec la 8, sur la Mission Locale.

M. CHAMPIRE : Merci Président, donc la Mission Locale et là aussi la proposition est d'augmenter de 1% la dotation de l'an dernier et ça nous ferait une dotation de 657 110 €.

M. VANCAILLE : On est d'accord ? Très bien, la délibération n°9. La Maison de l'Emploi du bassin de Lens-Liévin, Hénin-Carvin.

M. CHAMPIRE : Là ce serait encore plus raisonnable parce que c'est le maintien de la subvention de l'an dernier et donc 52 000 €.

M. VANCAILLE : On n'augmente pas là . Mais je pense que bientôt, on va avoir à le faire parce que l'Etat va nous lâcher sur la Maison de l'Emploi, ça commence à venir doucement

M. KUCHEIDA : Comme d'habitude !

M. VANCAILLE : Il va nous lâcher par quart, mais comme d'habitude oui il va nous lâcher, quand même. M. TRONI.

M. TRONI : Oui, simplement vous venez de dire l'intervention que j'allais faire, c'est quand on a voté ici même la première subvention on avait alerté les conseillers communautaires sur le premier pas de l'Etat qui, au départ, est toujours prêt à mettre un peu d'argent et une fois que l'opération est réalisée c'est « débrouillez vous », financez vous-mêmes et l'Etat retire ses billes et c'est la population qui va encore payer la Maison de l'Emploi et donc ça ne fait que confirmer ce qu'on vous avait dit l'année dernière.

M. VANCAILLE : Non, parce que là on vous avait dit que si ça se passe comme ça on arrêtera la Maison de l'Emploi et le tout c'est de faire l'évaluation de la Politique. Si effectivement cette Maison de l'Emploi apporte quelque chose pour l'emploi sur le territoire, pour nos concitoyens, pour le rassemblement des services, tel que c'est vécu actuellement, tel que l'on me dit que ça se vit tout au moins dans la Maison de l'Emploi avec développement d'ailleurs des services d'aide à la personne, etc... Il y a un intérêt certain pour la population, nous pouvons ici délibérer et dire oui, nous entrons dans l'action, nous participons. Evidemment à la place de l'Etat, l'Etat ayant impulsé dans ce cas cette politique. On peut être d'accord là-dessus, ça peut se faire et c'est comme ça que les choses doivent se faire à condition que la Communauté ait les moyens de le faire, ça on est d'accord. Ca c'est bien la question.

Aménagement du Territoire et Grands Projets. M. DELALEU, Fonds d'Intervention Foncière AVION.

M. DELALEU : Merci Monsieur le Président, Fonds d'Intervention Foncière à Avion, 34, boulevard Gabriel Péri, une subvention de 6 750 €.

M. VANCAILLE : Pas de problème ? Vous êtes très synthétique ce soir mes chers collègues. Délibération n°11 Noyelles-sous-Lens, M. DELALEU.

M. DELALEU : A Noyelles-sous-Lens dans le Fonds d'Intervention Foncière 995, rue de Courtaigne, une subvention à hauteur de 14 250 €.

M. VANCAILLE : Pas de problème ? La 12, Pont-à-Vendin.

M. DELALEU : Pont-à-Vendin situé rue Sergeant, subvention à hauteur de 480 €.

M. VANCAILLE : La parcelle est plus petite là. La 13, Pont-à-Vendin encore.

M. DELALEU : Toujours Pont-à-Vendin toujours la même opération située 3bis rue Sergeant, une subvention à hauteur de 4 500 €.

M. VANCAILLE : Très bien. On est d'accord ? La délibération n°14 M. DELALEU toujours.

M. DELALEU : Dans le cadre de la convention de délégation pour 5 ans 2010-2015 avec l'Etat, c'est la signature d'une convention pour la gestion des aides à l'habitat privé avec l'Agence Nationale de l'Habitat. Je ne détaille pas.

M. VANCAILLE : Bien alors j'ai une information dans ce cadre là, nous venons de recevoir de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, l'ancienne D.D.E., il faut s'y habituer et donc c'est comme cela que ça s'appelle maintenant, on vient de recevoir les répartitions des objectifs et budgets des parcs publics et privés pour 2010 et ils ont été présentés cet après-midi en plénière du Comité Régional de l'Habitat en Préfecture de Région. Sur le parc public, les prévisions sont donc de 133 P.L.A.I., nous en avons sorti 136 en 2009, 320 de plus au lieu de 327 en 2009, 5 de moins et 67 P.L.S. 3 de moins par rapport à 2009, total donc de 522 logements agréés au lieu de 573 en 2009, alors évidemment l'enveloppe budgétaire baisse à 1 652 000 € puisqu'en 2009 là nous avons eu 1 800 000 € plus 550 000 € de complémentaire soit 2 350 000 €. Et le parc privé, nous avons une prévision de 208 logements à réhabiliter au lieu de 260 en 2009 avec une enveloppe budgétaire qui là, elle par contre est en hausse de 1 550 062 € au lieu de 1 276 000 € en 2009. Voilà, en direct M. DELALEU les infos mais on vous les confirmera bien sûr par mail et pour l'Assemblée Communautaire aussi pour voir l'effort qu'il y a à faire sur le logement et l'effort du Gouvernement sur le logement et vous avez vu tous les chiffres là sont en baisse.

M. DELALEU, la délibération n° 15.

M. DELALEU : La délibération n°15, dans le cadre du programme d'intérêt général, habitat indigne et logements vacants, convention financière annuelle avec l'Agence nationale de l'habitat, avec l'Anah. L'Anah s'engage à apporter chaque année sa contribution par voie de subvention au titre du suivi animation, le montant de la subvention correspond à 50 % de la dépense H.T. plafonné à hauteur de 100 000 € soit par an 27 527,50 € pour 2010 et l'Anah s'engage également à réserver des aides pour la réhabilitation des logements localisés dans le périmètre du P.I.G..

M. VANCAILLE : Pas d'objection ? On continue avec la 16.

M. DELALEU : Dans le cadre de l'OPAH, renouvellement urbain multi-sites, convention financière annuelle avec l'Agence Nationale de l'Habitat. L'Anah s'engage à apporter sa contribution, le montant de la subvention correspond à 50 % de la dépense plafonnée à hauteur de 100 000 € par an soit 400 000 € T.T.C. sur 4 ans maximum et réserver des aides pour la réhabilitation des logements localisés dans les périmètres de l'OPAH renouvellement urbain multi-sites.

M. VANCAILLE : Pas de question, tout va bien ? La 17, M. DELALEU.

M. DELALEU : Dans le programme Local de l'Habitat, le P.L.H., procédure de modification pour mise en conformité avec la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Une réflexion sera menée en concertation avec les services de l'Etat sur les points suivants : adaptation du document aux nouvelles dispositions législative et réglementaire, territorialisation des actions, étude plus fine de la typologie des logements et démarche foncière.

M. VANCAILLE : Pour la délibération n°18, le Bureau du 1^{er} mars vous a désigné comme représentant au Comité Local de Développement du PACT du Pas-de-Calais.

M. DELALEU : Merci.

M. VANCAILLE : A condition que le Conseil Communautaire accepte. Pas de problème ? La 19.

M. DELALEU : Renouvellement du mandat des membres de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat et je n'ai pas, vous les avez non ?

M. VANCAILLE : Oui parce que c'est vrai que tous les jours ça arrive, ça change d'ailleurs parfois alors je vais les donner publiquement, le Président donc le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant, les membres de droit, le Préfet du Pas-de-Calais délégué de l'Anah ou son représentant, le Directeur Départemental des Finances Publiques ou son représentant à la Direction Départementale des Finances Publiques ça se sont pour les deux membres de droit. Les membres : pour les propriétaires, le titulaire c'est le représentant de la Chambre des Notaires, M. Hervé SIX et son suppléant est M. Emile CAUDRELIER représentant de l'Union Nationale pour la propriété immobilière. Pour les locataires, le titulaire est le représentant de la Fédération des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale, la FAARS, M. Frédéric DUEZ et sa suppléante, Mme Danièle LAMOTTE de l'Union Départementale des Locataires du Pas-de-Calais. Comme représentants qualifiés dans le domaine du logement, M. Serge DEGAND et son suppléant M. Hervé GRAFF du Syndicat de l'Union des Syndicats Français d'Architectes . Comme représentants qualifiés dans le domaine social, M. Jean-Maire DECARNIN et sa suppléante Mme Yanna LEBARS de l'Union Régionale Inter fédérale des Œuvres et Organismes Privés, l'URIOOP. Et le titulaire, deuxième titulaire parce qu'il y a deux représentants qualifiés, le représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales, M. Alain DUBREUCQ et son suppléant M. Jean-Pierre MOREAU de l'Union Départementale des Associations Familiales. Et comme représentants d'Action Logement, donc le 1 %, titulaire M. Jean-Yves TELLE et son suppléant M. Patrick HALLEZ, d'Astria et Mme Danièle MAILLARD et sa suppléante Mme Alberte GRAVINA de Vilogia Entreprises. Voilà donc la nouvelle représentation des membres de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat. C'est un décret qui vient de sortir de l'Anah et qui nous fixe donc cette nouvelle composition. Pas de problème ? Délibération n°20, M. BOUCHEZ.

M. BOUCHEZ : Oui, Monsieur le Président elle concerne une zone de 160 hectares qui se trouve sur trois communes Annav, Loison et Harnes et au cœur de laquelle il y a l'espace NOROXO anciennement. La délibération permet de lancer une étude afin d'aboutir à un schéma directeur pour utiliser au mieux cet immense territoire.

M. VANCAILLE : Au cœur de l'agglomération. On est d'accord ? La délibération est adoptée. M. Jean-Marie ALEXANDRE, délibération n°21.

M. ALEXANDRE : Oui, Monsieur le Président, il s'agit du sujet suivant c'est la mise en valeur du site de Notre Dame de Lorette et notamment par l'aménagement d'un chemin d'interprétation d'accès à la nécropole nationale de Lorette. Il s'agit de vous autoriser à rechercher les financements qui permettront de réaliser ce projet qui vise à valoriser le tourisme de mémoire et notamment de vous

permettre d'aller rechercher auprès de l'Europe, l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général les financements complémentaires nécessaires.

M. VANCAILLE : Pas de problème ? On a une estimation à un peu plus de 1 million d'euros H.T..

M. ALEXANDRE : C'est l'estimation à partir de laquelle vous allez solliciter des subventions.

M. VANCAILLE : Oui, des subventions mais je n'ai pas trop insisté auprès du Conseil Général parce que le Conseil Général est propriétaire de la route, entre nous déjà, donc c'est lui qui va financer d'abord.

M. ALEXANDRE : J'ai bien compris.

M. VANCAILLE : On est d'accord donc ? Délibération n°22, M. Jean-Marie ALEXANDRE toujours, Office de Tourisme et du Patrimoine.

M. ALEXANDRE : Il s'agit de permettre à l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de fonctionner pour l'année 2010 en lui accordant une subvention que nous proposons de fixer à 448 500 €.

M. VANCAILLE : Pas de problème ? Avec donc le patrimoine derrière. L'office de Tourisme et le Patrimoine.
Sport, Culture et Prévention, M. KRUSZKA. Délibération n°23.

M. KRUSZKA : Oui, Monsieur le Président, il s'agit de vous autoriser à signer une convention d'objectif avec Harnes/Volley Ball évoluant en PRO B pour une avance égale à 50 % de la subvention allouée en 2009, d'un montant de 37 500 €.

M. VANCAILLE : On est d'accord ? Vous continuez avec la 24.

M. KRUSZKA : Cette fois-ci il s'agit du sport national collectif, de vous autoriser également Monsieur le Président, à signer les conventions d'objectifs pour un montant de 123 897 € soit 50 % de la subvention allouée également en 2009.

M. VANCAILLE : Pas d'objection ? Nous continuons. La 25.

M. KRUSZKA : Cette fois-ci, le sport national individuel, de vous autoriser Monsieur le Président à verser une avance de subvention à l'USAL Athlétisme de Liévin d'un montant de 14 894 € toujours à hauteur de 50 % de la subvention allouée en 2009.

M. VANCAILLE : Très bien, on a fini avec le Sport, on passe à la Culture. M. DUQUESNOY, délibération n°26.

M. DUQUESNOY : Merci Monsieur le Président, il est proposé au Conseil d'octroyer aux associations intercommunales à caractère culturel et centres culturels du territoire une avance sur le versement à la subvention 2010, celles-ci égales respectivement à 75 % et 50 % des subventions allouées en 2009. Bien entendu nous sollicitons l'autorisation au Président de signer ces conventions.

M. VANCAILLE : Très bien.

MME JULLIARD : Monsieur le Président, s'il vous plaît.

M. VANCAILLE : D'où vient cette voix ?

MME JULLIARD : Ici, coucou, je ne prendrai pas part au vote, étant membre du Bureau de Droit de Cité.

M. VANCAILLE : M. CHAMPIRE aussi dans ce cas je déclenche, des réflexes, d'accord, c'est tout ? M. BAVAY pour Culture Commune, allez, dénoncez vous. C'est tout. On arrête là ? M. BAVAY, Liévin projet ANRU.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président donc pour le projet ANRU relatif au quartier Calonne/Marichelles/Europe donc une opération un peu d'ordre pour ainsi dire puisqu'il est apparu nécessaire d'augmenter le nombre de logements PLUS-CD sur certaines opérations afin de répondre rapidement aux besoins de relogement. Donc, il y a moins 10 logements sur la tranchée de Calonne PLU-CD et vous avez le détail en dessous. La différence c'est que pour l'opération rues Delebecque et Lampin un logement n'est pas éligible à la subvention à la Communauté d'Agglomération donc c'est 4 000 € qui seront versés en moins.

M. VANCAILLE : Bien. On est d'accord ? La délibération n°28 nous parle du soutien financier à la Ligue Nord-Pas-de-Calais d'Athlétisme au Meeting d'athlétisme du Pas-de-Calais qui a eu lieu récemment, le 5 mars, à hauteur de 20 000 €. Pas de problème ? La 29.

Soutien financier au boxing club de Mazingarbe pour les huitièmes de finale séniors du championnat de France de boxe amateur 500 €. Pas de problème ?

Et la 30, soutien financier au 14^{ème} salon du livre policier de Lens, 3 000 €, qui vient d'avoir lieu. Ça va ?

Finances, Gestion, Evaluation des Politiques Communautaires et Contractuelles, là Budget Général.

M. DUPORGE pour les délibérations 31, 32 mais le compte administratif d'abord et puis après le Budget Primitif en boucle, comme vous voulez.

M. VANCAILLE : Parce qu'il va falloir que je sorte au moment du vote mais je dois sortir.....

M. DUPORGE : Monsieur le Président, mes chers collègues, il y a quelques semaines nous avons tenu notre Débat d'Orientation Budgétaire, nous en avons convenu que le budget que nous devons préparer pour l'année 2010 devrait être un budget de résistance. L'enjeu de ce budget est simple, il s'agit ni plus ni moins que de sauver notre territoire et de surmonter les épreuves auxquelles nous devons faire face. Ces épreuves ce sont les coups bas, ce sont les coups durs que nous inflige le Gouvernement au quotidien, les difficultés économiques que traversent nos entreprises et notre territoire et la situation sociale de plus en plus difficile dans laquelle se trouve un nombre croissant de nos habitants. Je ne vous cacherai pas Monsieur le Président, mes chers collègues que la tâche fut ardue pour préparer ce budget mais nous nous sommes fixés comme objectif de ne pas céder à la tentation de faire des coupes sombres qui auraient fait la démonstration que certaines de nos politiques seraient accessoires ni de mettre en péril l'équilibre budgétaire de notre institution.

Entre la peste et le choléra, nous avons suivi le chantier étroit de la résistance et la Communauté de Lens-Liévin, restera donc en 2010 l'incarnation des valeurs qui fondent ces orientations politiques : le développement et l'aménagement de son territoire, un service de qualité pour sa population, l'innovation. Bien sûr certains choix ont été différés, bien sûr des économies ont été réalisées mais la Communauté de Lens-Liévin résiste en restant elle-même.

Monsieur le Président, mes chers collègues avant de rentrer dans le détail de cette présentation de ce budget primitif, je vous livrerai une des réponses au vote massif que les Françaises et les Français en général et plus encore les habitants de la Communauté de Lens-Liévin ont effectué les 14 et 21 mars dernier.

Ils ont plébiscité des candidats qui proposent des politiques dont les habitants de nos territoires ont besoin au-delà des compétences déléguées par la Loi. Alors que l'Etat est paralysé par la politique de démantèlement des territoires, d'éloignement et d'absence du service public, les électeurs ont fait le choix de la proximité, de la solidarité, de l'innovation, du développement au cœur de notre territoire. Il démontre, ce vote, la vigueur de notre démocratie territoriale, l'attachement de nos habitants à un modèle de société fait de proximité, de développement, de solidarité et de créativité. Nous ne pouvions espérer meilleur soutien dans notre combat de résistance face à la politique du Gouvernement. Et c'est dans cet esprit, Monsieur le Président, mes chers collègues que ce budget 2010 a été conçu.

Donc, pour présenter ce budget 2010, je vais d'abord vous présenter le contexte, celui du compte administratif 2009. Ce compte administratif 2009, Monsieur le Président, que montre t'il ? Il montre un excédent qui, sur la totalité des 6 budgets de la Communauté, montre un excédent d'un peu plus de 17 millions d'euros. Ce qui est important de montrer c'est que depuis 2005 cet excédent sur ces 6 budgets, il est passé d'un peu plus de 36 millions d'euros, 36,9 millions d'euros exactement à ce chiffre d'aujourd'hui 17,3.

Je ne vais pas m'attarder sur les résultats de ce compte administratif 2009 puisque de toute façon, il est conforme, tout simplement, à ce que nous en attendions puisque depuis longtemps nous avons fait le constat à la fois de la baisse de nos recettes, baisse de nos recettes qui résulte pour beaucoup

du non-respect des engagements pris par l'Etat et de l'augmentation de nos dépenses et donc ce compte administratif 2009 est dans la continuité malheureusement constatée depuis 5 ans d'une érosion budgétaire. Sur ce budget primitif, je vais vous faire un rappel sur la manière dont il a été élaboré sur les années antérieures.

Sur le budget général puisque c'est à ce niveau, c'est sur le budget général que le bas blesse, l'excédent de fonctionnement cumulé est passé de 32,3 millions d'euros à 2005 à un peu plus de 10 millions d'euros au 31/12/2009. Cela signifie que nous n'avons pu équilibrer les budgets primitifs 2006,2007,2008 et 2009 qu'en recourant à l'excédent de fonctionnement reporté et ce sur des montants importants puisque ces montants sont de 7,5 millions en 2006, de 15,100 millions en 2007, de 17,5 millions en 2008 et de 16 millions en 2009. C'est-à-dire que toutes les économies qui étaient celles de la Communauté sont passées dans l'équilibre de ces différents budgets.

Je dois dire que sur l'année 2009, il était prévu d'utiliser ces 16 millions d'euros, ils n'ont pas tous été utilisés et ce pour deux raisons principales. D'abord parce que nous avons veillé à réaliser effectivement les recettes qui étaient prévues, voir nous avons eu la chance de percevoir des ressources complémentaires et en particulier des rôles supplémentaires.

Deuxièmement nous avons eu des dépenses également inférieures aux prévisions qui avaient été faites et ce je dois saluer, Monsieur le Président, la vigilance de vos services qui ont fait en sorte de réduire ces dépenses justement et faire en sorte qu'elles soient inférieures aux prévisions.

Je vous rappelle donc que ce budget primitif, ce budget 2009 n'a donc pu être équilibré que grâce à ce recours à l'excédent antérieur mais aussi, Monsieur le Président, il faut s'en rappeler, grâce à l'augmentation de la taxe professionnelle qui est passée en 2009 au taux de 20,73 % à 21,83 % ce qui nous a amené un produit fiscal supplémentaire de 2,5 millions d'euros.

Pour l'exercice 2010, le besoin de financement pour équilibrer ce budget général, il est de 17,6 millions d'euros. Ces 17,6 millions d'euros, comment peut on effectivement les trouver ? Vous allez le voir, quatre réponses : l'utilisation de l'excédent antérieur reporté, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la réalisation d'économies et l'instauration de recettes nouvelles.

J'en viens à l'utilisation de l'excédent antérieur reporté, je vous rappelle que cet excédent de fonctionnement, au 31 décembre 2009, s'élève à un peu plus de 16,8 millions d'euros auxquels il faut soustraire l'exécution du virement à la section d'investissement, ce qui nous laisse un excédent de fonctionnement qui s'élève à 10 millions 30 000 euros.

Deuxième piste, c'est donc la maîtrise des dépenses de fonctionnement, cette maîtrise des dépenses de fonctionnement vous la retrouvez dans les frais de personnel. Les frais de personnel : la Communauté a vu ses effectifs sur cette année 2009 passer de 193 salariés à 186 ce qui nous permet de limiter cette augmentation des frais de personnel à 17 400 €.

Le remboursement de la dette nous amène à une progression des dépenses de 538 400 € et cela est essentiellement lié à un emprunt contracté sur l'année 2009, un emprunt d'un montant de 9 millions d'euros contracté en particulier pour l'exécution d'une convention publique d'aménagement.

Sur les services d'incendie et de secours, nous limitons cette progression à 60 600 € d'abord parce que notre participation au S.D.I.S. est en diminution puisque désormais est pris en compte le nombre d'habitants et que ce nombre d'habitants malheureusement sur la Communauté est en régression mais cette augmentation est surtout liée à nos frais de C.P.I. en particulier pour le régime de retraite de nos sapeurs pompiers et pour des frais d'habillement.

Sur l'attribution de compensation, vous avez une augmentation de 272 000 € qui est une augmentation quasi-automatique qui résulte de l'extinction de la dette et qui profite aux communes qui auparavant étaient dans ces Syndicats Intercommunaux de développement économique.

Sur la subvention au budget de l'action économique c'est une augmentation de 294 000 € qui a été rendue nécessaire pour équilibrer tout simplement ce budget de l'action économique qui est alimenté exclusivement par le budget général.

Sur l'Insertion et l'Emploi, vous avez une légère progression des coûts de 32 500 € qui est liée à la création de l'Ecole de la deuxième chance et à la mise en place de l'espace de développement des services d'aide à la personne promu notamment par la Maison de l'Emploi.

Sur l'environnement c'est une surprise que nous avons pu enregistrer puisque la diminution, et ce depuis plusieurs années, nous constatons une diminution de 387 600 € qui est liée tout simplement à la baisse du prix du pétrole qui rentre dans le calcul des indices de ce que nous devons dans le cadre du contrat qui nous lie à NICOLLIN.

Sur les transports collectifs urbains, nous avons une progression de 305 800 € et ici il s'agit d'un remboursement de taxes professionnelles qui sont perçues sur les installations où est implantée KEOLIS et que nous devons rendre tout simplement et cela avait été un oubli et donc ça fait une charge supplémentaire de 305 800 €.

Ensuite la participation au titre de la gestion des eaux pluviales, il n'y a pas d'évolution puisque cette participation est forfaitaire à 2 776 000 € et enfin sur le Sport et la Culture nous enregistrons une augmentation de 221 100 € qui est induite par notre participation à hauteur de 15 % au Syndicat Mixte pour la gestion du Stade Couvert de Liévin.

Vous voyez mes chers collègues que sur cette maîtrise des dépenses de fonctionnement, nous n'enregistrons qu'une hausse limitée de 1 355 000 €.

Sur la réalisation des économies, nous avons donc, après plusieurs réunions, essayé de trouver des économies potentielles à réaliser sur le budget général.

Nous vous proposons donc des économies à hauteur de 500 000 € sur l'aide à la création de logements sociaux et donc nous demandons aux bailleurs en particulier de se mettre à contribution pour réaliser ces économies, je vous rappelle que nous apportons une aide forfaitaire de 4 000 € pour chaque logement construit.

Le Fonds d'Intervention Foncière est également réduit de 100 000 € parce que nous avons constaté que ce fonds en 2009 n'avait pas été utilisé dans la totalité de son enveloppe.

Sur le Centre de Formation du Racing Club de Lens, nous avons une économie potentielle de 100 000 € et cette économie fait suite aux 200 000 € également de réduction de subvention réalisée en 2009.

Et ensuite nous réduisons la subvention au budget de l'action économique de 1,5 million d'euros mais je signale que cette réduction nous amènera à avoir un peu moins d'autofinancement et avoir recours à un peu plus d'emprunts.

Ensuite, je vous ai parlé de l'augmentation du taux de T.P. l'année dernière qui avait rapporté 2,5 millions d'euros et bien cette année, au travers de la compensation relais, nous allons perdre ces 2,5 millions d'euros puisque nous avons appris que l'Etat calculerait cette compensation relais non pas sur ce taux de 21,83 % mais sur le taux de 20,94 % c'est-à-dire le taux précédent 19,73 % auxquels il rajoute 1 % mais 1% de ces 20,73 %.

M. VANCAILLE : Je vais me permettre d'intervenir M. DUPORGE, pour répéter ici bien fort que ce qu'on nous a affirmé de la part de l'Etat, du Gouvernement que les collectivités territoriales seraient compensées à l'euro près de la disparition de la Taxe Professionnelle, je vous fais toucher du doigt combien c'est faux parce que l'Etat a pris le taux qui l'intéressait, le taux de Taxe Professionnelle qui l'intéressait pour l'appliquer à nos recettes 2010. Notre taux normalement à nous voté l'an dernier, c'était 21,83 %, ce n'est pas le taux de 20,73 % qu'ils viennent de reprendre ou de 20,94 % pardon qu'ils viennent de reprendre pour calculer notre nouvelle dotation 2010 avec des arguments comme ça, j'arrive moi à compenser des choses à l'euro près.

M. DUPORGE : Merci de cette précision Monsieur le Président et nous rajoutons également 1 million d'euros sur l'autofinancement et ceci c'est dans la volonté d'une gestion saine de nos finances, la volonté de pouvoir financer également des investissements volontaristes et ce sans trop alourdir la dette du budget général qui, je vous le rappelle, est en constante progression depuis quelques années.

Alors quand on fait le total de tout ça, Monsieur le Président sur ces 17,6 millions qui sont nécessaires, moins les 10 millions qui sont disponibles par le recours à l'excédent antérieur plus les 1,3 million de charges de fonctionnement supplémentaires incompressibles auxquelles nous avons à faire face plus ces 3,5 millions liés en particulier à l'engagement non tenu de l'Etat et moins les 2,2 millions d'économie qui ont été réalisés sur ce budget général, il nous faut trouver des recettes nouvelles à hauteur de 10,2 millions d'euros. Et je rappelle que, pour trouver ces 10,2 millions d'euros, deux possibilités sont offertes à la Communauté au travers de délibérations qui ont déjà été votées précédemment, d'une par le recours à la fiscalité mixte mais le Conseil Communautaire avait écarté cette hypothèse et deuxièmement l'instauration d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères et c'est sur cette hypothèse là qu'il vous est proposé donc d'instaurer un taux de 7,07 % sur cette TEOM ce qui rapporterait donc 10,2 millions d'euros nécessaires à l'équilibre de ce budget général.

Je rappelle que le coût de la collecte aujourd'hui, je dis bien de la collecte et non du traitement c'est 13 millions d'euros, sur cette collecte nous avons 3 millions de recettes ce qui signifie que la collecte des ordures ménagères aujourd'hui coûte à la Communauté de Lens-Liévin la somme de 10 millions d'euros qui seraient donc couverts par cette Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Rapporter à un foyer ou un habitat pavillonnaire classique, je vais vous donner quelques éléments chiffrés sur le coût pour un ménage, nous l'avons calculé à Annay-sous-Lens, le coût serait de 170 € par an, sur la commune de Givenchy-en-Gohelle pour le même type d'habitat de 95 €, sur la commune de Lens 142 € et sur la commune de Liévin 129 €.

Voilà Monsieur le Président ce que je pouvais vous présenter sur ce budget général, je n'insisterai pas sur les budgets d'action économique, assainissement, eau potable et crématorium puisqu'ils ont été conçus et réalisés sur les mêmes bases que les budgets précédents et qu'ils n'ont jamais amené à commentaire particulier. Je vous remercie de votre attention.

M. VANCAILLE : Merci, Monsieur DUPORGE vous venez de faire une mixte entre le budget primitif 2010 et le compte administratif 2009. Maintenant il faut reprendre un peu, c'est bien que l'on a une vue globale au moins de la chose mais il faut reprendre les choses quand même dans l'ordre administratif je vais dire et comptable de nos délibérations. Donc le compte administratif 2009 d'abord pour le budget général, là vous avez une fiche synthétique qui va vous donner le résultat du budget général, elle est en délibération pardon Monsieur..... C'est la délibération 31. Ah oui ! Pour le vote maintenant je dois sortir.

Sortie de M. VANCAILLE, présidence de Monsieur le Premier Vice-Président, M. Jean-Pierre KUCHEIDA.

M. KUCHEIDA : Mes chers collègues, comme l'exige la Loi, nous devons voter ce compte administratif en dehors de la présence du Président. Nous avons donc d'abord un compte administratif qui concerne le budget général, vous vous en êtes tous, je pense, profondément inspirés, vous le connaissez sur le bout des ongles, il est difficile d'aller au-delà de ce qui est présenté, je crois que cela fait partie de la volonté bien sincère qui est celle de notre Communauté de régler les différentes données qui peuvent concerner cette agglomération de 250 000 habitants. Alors est-ce qu'il y a des remarques sur ce compte administratif du budget général ? M. TRONI, je vous en prie.

M. TRONI : Simplement sans entrer dans les détails par rapport au budget, sur le compte administratif on votera le compte-administratif mais on votera contre l'affectation des résultats et je m'expliquerai après pourquoi puisqu'on n'est pas d'accord avec l'affectation des résultats.....

M. KUCHEIDA : On est d'accord M. TRONI. Alors donc est-ce qu'il y a des voix contre. Ah ! Pardon M. Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, Monsieur le Président, nous avons aussi l'intention de voter le compte-administratif en rappelant que l'année dernière alors qu'on était parti aussi sur une impasse budgétaire assez considérable, le travail qui avait été accompli par le Comité de Pilotage, avait permis justement de ne pas faire appel à de nouveaux impôts. Donc, c'est à la fois pour saluer le travail qui a été accompli en liaison avec les services et pour se féliciter de la bonne exécution de ce budget que nous voterons le compte administratif.

M. KUCHEIDA : Merci Monsieur ALEXANDRE. M. DELCOURT.

M. DELCOURT : Monsieur le Président l'explication de M. DUPORGE faisant partie du Groupe Socialiste Vert et Apparenté ne mérite pas de commentaire. La seule chose que je rajouterai pour l'information des uns et des autres c'est que lorsque l'on parle d'excédent, il faut savoir que cet excédent représente des dépenses en réalité affectées et non consommées parce que bien souvent quand on lit, la population quand elle lit dans la presse les compte-rendus de nos débats, et elle dit bien oui vous levez des impôts et vous avez plein d'excédent ? Et il faut quand même rappeler que c'est la règle de comptabilité publique, c'est-à-dire que lorsque l'on porte un projet pour bénéficier des subventions de l'Etat, même si ce projet va se réaliser sur plusieurs années, on est obligé d'inscrire la totalité de la dépense.

Sur certains programmes en matière de fonctionnement où l'Etat on a l'exemple avec la Maison de l'Emploi, où l'Etat s'engage à des dotations et ensuite ne tient pas sa parole, on y est tellement habitué qu'on est souvent obligé de provisionner sur nos comptes des dépenses supplémentaires en prévision justement des retraits de l'Etat. Et je tenais à le préciser parce qu'évidemment on pourrait dire par rapport au débat que nous allons avoir dans quelques instants que, somme toute, on demande à lever 10 217 500 € de recettes supplémentaires, d'un autre côté on a un excédent qui fait sensiblement la même chose. C'est pour cela que j'ai tenu à apporter cette précision, mais bien sûr le Groupe votera le compte administratif.

M. KUCHEIDA : Merci M. DELCOURT. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? S'il n'y en a pas nous passons donc au vote. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Donc le compte-administratif est voté à l'unanimité pour le budget général, je vous remercie.

Nous passons donc maintenant au compte administratif concernant le budget de l'Action Economique. Est-ce qu'il y a des remarques ? Ou est-ce qu'on considère que toutes les interventions ont été faites. Il n'y a pas de remarque ? Est-ce que c'est le même vote ? C'est le même vote. Je vous remercie.

Le budget de l'Assainissement toujours pour le compte administratif, je vous le propose là également. Est-ce qu'il y a des remarques, des observations ? C'est le même vote ? Je vous remercie.

Le budget de Service Public d'Assainissement Non Collectif pour son compte administratif là également. Est-ce qu'il y a des remarques, des observations ? Il n'y en a pas. C'est le même vote ? Je vous remercie.

Le budget de l'Eau Potable, compte administratif, donc est-ce qu'il y a des remarques, des observations ? Il n'y a ni remarque, ni observation. Je suppose que c'est le même vote, je vous remercie.

Le budget du Port Fluvial de Harnes donc son compte administratif. Est-ce qu'il y a des remarques, des observations ? Il n'y a ni remarque, ni observation. C'est le même vote ? Je vous remercie.

Le compte administratif donc du budget du Crématorium pour terminer normal, ça finit toujours là-bas. Est-ce qu'il y a des remarques, des observations ? Ah ! Vous pouvez aller au cimetière aussi M. ROLOS, on n'est pas obligé d'aller au crématorium, je vous l'accorde. Bon, mais c'est plus écologique de passer au crématorium. Est-ce qu'il y a donc des remarques, des observations ? Il n'y en a pas c'est le même vote ? Voilà.

Donc tous les comptes administratifs ont donc été tous adoptés à l'unanimité. Mes chers collègues, je vous remercie beaucoup et je crois que nous pourrons donc féliciter le Président pour la bonne gestion de la Collectivité et de ses différents budgets.

Si vous voulez bien demander au Président de rentrer en espérant qu'il n'a pas entendu nos débats. Ah ! Ca c'est vrai. M. DELCOURT me dit que c'est la seule entreprise où le Président ne peut pas défendre ses intérêts, c'est extraordinaire ça mais enfin, c'est une veille tradition.

Donc Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, je voudrais vous féliciter puisque l'ensemble des comptes administratifs et des comptes de gestion en même temps naturellement puisqu'ils sont identiques viennent d'être votés à l'unanimité des membres de la Communauté d'Agglomération. Je vous remercie et vous félicite encore une fois.

M. VANCAILLE : Merci beaucoup Monsieur le Député.

Applaudissements.

M. VANCAILLE : Merci mes chers collègues, je ne vais pas jouer le naïf innocent, c'est vrai que la sonorisation n'est pas terrible, terrible et que j'ai entendu quand même des bribes, pas tout, pas tout je dois le dire des interventions de-ci, de-là mais j'ai entendu que les services avaient été mis à l'honneur et vous avez raison de les féliciter avec M. MESTDACH parce que cette année plus encore que les autres années, ils ont joué vraiment de très près, non pas sur des cordes raides, la Communauté d'Agglomération n'est pas riche mais elle n'est pas en faillite, il faut aussi être clair pour autant elle a besoin de dégager des moyens chaque année, des moyens supplémentaires si elle veut répondre aux ambitions de ses 36 communes. Ca, ça me paraît important et la présentation qui vous a été faite tout à l'heure par M. DUPORGE, un peu travaillant sur 2009 et puis se projetant sur 2010, c'est ça et ça vous montre bien que nous avons besoin de dégager des moyens. Je sais c'est dur, c'est dur pour nous, il n'y a pas un élu qui va se satisfaire de ce qu'il a à faire aujourd'hui, je vous le dis, on n'est pas élu pour créer des taxes pour mettre de l'imposition supplémentaire, on est élu pour l'intérêt général, on est élu pour essayer de régler les problèmes d'une majorité, je n'ai pas dit la totalité, je ne crois pas, je ne rêve plus, mais d'une majorité de notre population. Essayer d'apporter des services supplémentaires, essayer d'apporter des réalisations supplémentaires qui mettent en valeur le territoire, qui mettent le projecteur sur d'autres territoires, quand je dis mettre le projecteur, c'est mettre le projecteur dans le bon sens du terme, sur les aspects positifs de notre territoire. Et bien tout ça, oui effectivement, on a encore trouvé une réponse. Avant il y avait le servage, le servage a été abandonné, maintenant c'est le porte-monnaie et la participation mesurée de chacune et de chacun par l'impôt sur le revenu, c'est le meilleur pour moi mais malheureusement tout le monde ne peut pas y participer et après il y a des taxes et celle-là n'est pas parmi les plus justes, j'en suis conscient, c'est vrai mais elle est à notre disposition et depuis 10 ans nous ne l'avons pas employée, depuis 10 ans on vous l'a épargnée. Mais tout cela n'a qu'un temps, il y a un moment où cela nous rejoint comme à tout le monde. Alors certaines rien bien, c'est bien. D'accord, je comprends, elles

sont d'ailleurs élues, je crois, ces certaines, elles verront la difficulté de choisir en Politique de se positionner mais lorsque l'on est en responsabilité comme nous le sommes et bien il faut assumer et bien on va assumer.

Alors M. DUPORGE, nous reprenons le budget parce que là il faut le voter aussi budget par budget. On va reprendre donc le budget général, d'abord les grands postes et puis la conclusion rapide, il faut le voter sinon je vais avoir un problème moi et puis après on défilera sur les autres budgets et il y aura les prises de position bien sûr de chacune et de chacun.

M. DUPORGE : Monsieur le Président, sur le budget général, je vous ai rappelé l'utilisation de l'excédent antérieur à hauteur de 10 000 030 €, je vous ai rappelé les différents postes budgétaires qui sont en augmentation ce qui signifie que les autres restent au même niveau forcément par rapport à l'année 2009 et je vous ai donc proposé et soumis donc le recours à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à un taux de 7,07 % afin de combler ce besoin de financement nécessaire, je dis bien pour équilibrer ce budget général, et c'est ce qui convient de soumettre au vote du Conseil Communautaire.

M. VANCAILLE : Très bien, alors là, j'en appelle donc au débat, la salle d'abord.
M. DECOURCELLES.

M. DECOURCELLES : Oui, Monsieur le Président et chers collègues, le vote d'un budget est un moment majeur dans une collectivité locale, c'est le choix d'une gestion mais c'est surtout un acte politique. Le débat de ce Conseil doit-il se poser vraiment entre pour et contre la TEOM ou afficher un projet mobilisateur, rassembleur des forces de Gauche dans cette assemblée, sortir d'une politique de guichet. Je l'ai dit en Commission des Finances, je ne suis pas contre la fiscalité par contre je ne vois de projet de l'agglomération au travers de ce budget et c'est plus cela qui me préoccupe. Je considère que cela a été une faute politique de ne pas augmenter la taxe professionnelle, donc aux entreprises, durant le mandat précédent. Baisser les impôts c'est ce que font la Droite et l'UMP à la demande du MEDEF en réduisant ainsi, de fait, les ressources du Service Public. Donc se battre contre l'impôt en soit, n'est pas une attitude juste, certainement pas communiste.

Le combat à mener est plus pour une justice sociale augmentant les salaires et donc le potentiel fiscal sur notre territoire et agir pour une répartition différente du prélèvement fiscal plus sur ceux qui vivent du travail des autres que sur ceux qui vivent de leur travail.

La TEOM est bien sûr dans sa construction injuste parce qu'elle touche toutes les familles quel que soit leur revenu.

Nous devons donc être responsables et ne pas décider un taux trop élevé, insupportable pour les plus modestes et c'est, je pense ce qui est proposé ce soir et agir pour en modifier les règles d'application pour toucher moins les familles les plus nécessiteuses.

Mais pourquoi diaboliser ici à Lens cette taxe alors qu'elle existe à l'Agglo de la porte du Hainaut, présidée par Alain BOCQUET ou à l'Agglo du Calaisis y compris quand Jacky HENIN en était le Président.

Le débat n'est donc pas de gestion, ni dans l'intérêt des gens, mais politique. On ne peut pas comme je le fais, à la fois se réclamer de Léandre LETOQUART fondateur de cette intercommunalité et de son unité, et proposer aujourd'hui de diviser cette Assemblée une semaine après la victoire de la Gauche rassemblée aux élections régionales. Ma démarche n'est donc pas celle-là et c'est pour cette raison que je compte prendre mes responsabilités mais à une condition, une seule. Je propose aux élus communautaires d'afficher une vraie ambition à la tête de cette agglomération au moment où les budgets sont contraints, on s'attaque souvent à celui de la Culture. Je vous fais la proposition suivante, décidons le contraire, prenons l'engagement de nous engager dans la compétence culturelle et décidons, s'il le faut, de lever l'impôt et de faire des économies supplémentaires sur notre fonctionnement y compris peut-être sur les dotations versées aux communes pour atteindre cet objectif. Faisons par exemple de la Maison Syndicale des Mineurs un grand équipement culturel communautaire, tête de pont, fédérateur des autres centres culturels et activités de ce genre dans nos communes qui, eux aussi, pourraient passer sur la responsabilité financière communautaire. Le Président de la région Daniel PERCHERON de passage à la Maison Syndicale avec Robert HUE a proposé que la Région accompagne ce projet à hauteur de 50 % s'il était réélu, il l'est maintenant.

Cet acte politique courageux, rassembleur nous donnerait les moyens de s'attaquer au mal qui ronge notre territoire : le Front National. Mon positionnement n'est pas une mutinerie dans le Groupe Communiste pour plagier le journal de l'Avenir de l'Artois mais une expression différente, héritière d'un communisme constructeur, unitaire, porteur des projets culturels à l'image des ELUARD, ARAGON,

PICASSO mais aussi Georges MARCHE et Gustave ANSART qui savaient quand l'intérêt général passait avant celui de l'appareil. Merci.

M. VANCAILLE : Merci M. DECOURCELLES, c'est une piste très intéressante, très très intéressante parce que c'est vrai que je suis persuadé, moi aussi, que la Culture, l'arrivée du Louvre va déclencher des choses que nous ne maîtrisons pas encore mais que cette arrivée du Louvre, il faut aussi l'accompagner par de la Culture dans nos communes sinon ce sera un oasis dans un désert culturel, ça ne veut rien dire, il faut effectivement que nous soyons ambitieux, ça fait quelque temps que nous réfléchissons à l'Etablissement Public Culturel, ça semble difficile à réaliser puisque l'Etat a décidé de positionner l'EPCC sur le Louvre et il ne peut y avoir qu'un EPCC. Mais nous pouvons avoir un schéma culturel et Philippe DUQUESNOY le Maire de Harnes y travaille, un schéma culturel qui nous rassemble, qui fédère et qui nous permet d'animer autrement et certainement mieux nos communes sans retirer en quoique ce soit sans retirer la compétence culturelle à la commune, elle-même qui a envie bien sûr de continuer à travailler dans ce domaine, je comprends parfaitement et tout cela il faut l'écrire ensemble et je retiens votre proposition. La deuxième sur la Maison Syndicale, nous commençons à y travailler, modestement, avec nos moyens actuels, mais nous admettons en rénovation et nous allons y consacrer, parce que ça a été voté sur le budget 2009, plus de 600 000 € pour une réhabilitation intérieure. Si vous êtes passés avec Robert HUE donc il y a quelque temps et que vous avez grimpé à l'étage, vous avez vu quand même que le lino avait fait son temps, que l'escalier méritait une réhabilitation, que les salles à l'étage, la salle du Conseil d'Administration méritait autre chose. Tout ça nous allons le faire mais nous le faisons au rythme actuel des finances avec ce qu'il est possible de faire, avec ce que nous dégageons modestement année par année.
Autre intervention ?

M. TRONI : Avant les interventions des Présidents de Groupe, est-ce que vous me permettez deux remarques ?

M. VANCAILLE : Oui.

M. TRONI : Par rapport à ce qui vient d'être dit. Simplement sur votre intervention quand vous dites qu'il y a dans la salle ceux qui assument et ceux qui n'assument pas, je crois qu'on est en total désaccord avec cette réflexion. Il y a un choix politique qui va être fait et nous nous allons nous décider en fonction de nos valeurs politiques, On prendra nos responsabilités, on n'a pas le droit de dire qu'on n'assumera pas notre vote.

Applaudissements.

M. VANCAILLE : Allons, allons pas de manifestation dans le public.

M. TRONI : Ensuite pour Jean-Paul la porte du Hainaut, Alain BOCQUET depuis le temps qu'il est Président a supprimé la TEOM.

Applaudissements.

M. VANCAILLE : Je le rappelle, pas de débat.

M. DECOURCELLES : Il l'a mis en place parce que c'est récent en construction mais par contre elle est au taux zéro comme ça l'est aujourd'hui pour nous.

M. VANCAILLE : Non, non taisez-vous s'il vous plaît ou alors je fais évacuer la salle. Je suis désolé il y a des règles, bon alors nous allons donc intervenir, Présidents de Groupe s'il n'y a plus d'intervention dans la salle ?

M. ALEXANDRE : Dans l'ordre.

M. VANCAILLE : Oui, toujours vous avez votre ordre.

M. ALEXANDRE : Par ordre alphabétique.

M. VANCAILLE : Alphabétique comme dit.....

M. ALEXANDRE : Oui, Monsieur le Président, le Groupe Républicain a, disons, découvert tout à l'heure en rentrant dans cette salle, et par communication que vous avez bien voulu me faire que le budget sur lequel nous avons travaillé n'était plus exactement le même. Donc ça pose un problème de fonds, un problème de forme. Sur la forme d'abord, bien évidemment nous informer, pour les communes rurales, que la dotation communes rurales ne sera pas amputée de 50 % est une bonne nouvelle.

Nous préciser que la dotation de solidarité sera maintenue en est une autre. Mais enfin franchement, franchement à quoi sert-il que nous venions ici passer des soirées avec les services, avec les représentants des différents groupes politiques si c'est pour arriver le jour de la réunion avec des propositions qui ne figurent même pas sur nos documents.

Donc la forme n'est pas acceptable. Le fonds c'est clair que si un certain nombre de mécanismes et je ne mets en cause personne, ni les services et encore moins le Président, mais je dis que simplement les choses se sont enclenchées de telle façon qu'aujourd'hui on en est arrivé là, si ces mécanismes cumulatifs que nous avons dénoncés lorsque c'était nécessaire, que nous avons attiré l'attention, dénoncer est un mot trop fort et trop prétentieux, nous avons voulu travailler collectivement, être associés aux décisions collectives, nous avons souhaité qu'un certain nombre des politiques menées soient revisitées et manifestement ça ne se passe pas du tout comme nous le souhaitons.

Alors je le dis très clairement, on ne va pas continuer, pour les mois qui viennent, à participer à des simulacres de concertation, de discussion etc... même si c'est pour annoncer des bonnes nouvelles ou des demi bonnes nouvelles à la sortie puisque ce n'est pas notre habitude de travailler, je pense que nous avons les uns pour les autres du respect et que ce respect doit être, quand même, une valeur que nous continuons à partager et donc ce sont des méthodes qui sont tout à fait contestables et c'est la raison pour laquelle, le Groupe Républicain sur ce point, sur la proposition de budget qui est faite et sur la forme et sur le fonds ne participera pas au vote.

M. VANCAILLE : Bien, M. TRONI, pour le Groupe Communiste.

M. TRONI : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues si nous sommes ici ce soir pour discuter des finances de notre Communauté, nous ne pouvons néanmoins faire l'impasse sur ce qui se passe dans le reste du pays qui plus est au lendemain d'élections importantes qui nous le souhaitons marqueront un tournant.

Ces élections régionales amènent deux constats, le faible score de la Droite raisonne certes comme un désaveu cinglant de la politique gouvernementale mais le fort taux d'abstention et les résultats élevés, trop élevés du Front National attestent également d'une certaine désespérance des Français. Désespérance liée à leur condition de vie qui s'aggrave mais sans doute aussi parfois vis-à-vis des Politiques en général.

Dans ce contexte, chaque bulletin de vote en faveur de la Gauche exprime une attente forte. Dès lors, il est un devoir pour nous, à tous les échelons, non seulement de renforcer la lutte contre la politique gouvernementale mais aussi de redonner confiance à ces Français désorientés en menant des politiques responsables et qui tiennent compte de leur situation.

Cette lutte que je viens d'évoquer est d'autant plus cruciale que Nicolas SARKOZY, feignant d'avoir reçu le message des urnes, a procédé à un remaniement ministériel a minima et annoncé immédiatement la poursuite des réformes.

La philosophie du Gouvernement reste la même se confondant parfaitement avec celle des grands patrons, des actionnaires, des traders. Bref, de tous ces privilégiés qui ont provoqué une crise économique et financière dont ils tirent aujourd'hui profit, tandis que les autres subissent que les inégalités se creusent et que la solidarité nationale vole en éclat.

Un récent rapport de la DATAR note que quelque 9 800 emplois ont été détruits l'an dernier rien que dans notre Région.

L'emploi précaire explose, le déremboursement des médicaments se poursuit, on s'attaque aux droits des mineurs, corporation pourtant ô combien méritante et comme si le pouvoir d'achat des Français n'était pas déjà suffisamment soumis à rude épreuve, on nous annonce des hausses tarifaires exorbitantes à Gaz de France par exemple.

Le refus de cette Droite Gouvernementale de voir le désarroi social qui s'est exprimé dans les urnes comme il s'est exprimé dans les rues le 23 mars dernier à l'occasion de la journée d'action intersyndicale, est intolérable.

Sous couvert de modernisation, les Ministres restent des colporteurs prêts à tout pour vendre n'importe quoi en tentant de nous convaincre que nous avons besoin et que cela nous simplifiera la vie. Comment pourrions-nous être dupes ?

L'élaboration du budget est un exercice que nous avons déjà trouvé ardu l'an dernier. Il l'a été encore plus cette année car le Gouvernement justement ne nous simplifie pas la vie, je dirais même de façon un peu triviale mais tellement vraie qu'il veut notre peau.

En supprimant de façon rapide et brutale la taxe professionnelle, il nous laisse dans l'expectative. La seule certitude que nous ayons est que la descente aux enfers financière des collectivités se poursuit. En diminuant les dotations d'Etat alors que les besoins sociaux explosent et que le développement des territoires nécessiterait des investissements conséquents, le Gouvernement organise la mise à mort de certaines collectivités qui aujourd'hui encore représentent autant de bastions de résistance face au déferlement des idées ultra-libérales.

La réforme des collectivités que le Gouvernement mène à marche forcée s'inscrit dans cette logique et n'est pas acceptable. D'ores et déjà la Gauche doit s'engager clairement à revenir sur cette réforme comme sur d'autres d'ailleurs en cas de retour au pouvoir en 2012.

En attendant cette échéance, il lui faut lutter contre ce projet de réforme et contre toute autre réforme susceptible d'aggraver la situation des Français.

Plus que jamais la notion de Région bouclier doit prendre tout son sens et il nous semble que les autres collectivités ont tout intérêt à s'inscrire dans une démarche similaire.

Etablir un budget dans ce cadre n'est pas simple, il nous faut veiller aux dépenses tout en sachant qu'un affaiblissement des investissements engendre des effets négatifs sur la commande publique qui génère de l'activité.

Dans le même temps maintenir ou augmenter ces dépenses rejailit forcément sur l'impôt local et entraîne des difficultés accrues pour nos populations.

Est-il possible de trouver un équilibre ? Nous avons entendu les regrets parfois de ceux qui considèrent qu'en créant une TEOM il y a dix ans, nous n'en serions pas là, cela n'est pas si sûr. Tous les territoires sont différents et n'abordent pas les choses avec les mêmes atouts et les mêmes handicaps. S'il est certes des endroits où les hausses ont pu être minimales, il en est d'autres où les taux ont explosé en quelques années.

En réalité c'est la conception même de ce que nous attendons de notre intercommunalité qui se pose. Faut-il accumuler les projets de grande envergure au risque de faire exploser nos finances et de reporter cela sur nos populations, nous ne le pensons pas.

Il n'est certes pas dans notre intention de demander l'arrêt de toute dépense et la suppression de tout service mais il nous paraît clair qu'il faut réduire la voilure.

Le travail en commun au sein du Comité de Pilotage avait permis de ramener un taux initial de TEOM de près de 7 % à 4,53 % ce qui n'était pas négligeable, ceci étant, des points d'achoppement subsistent et nous souhaitons qu'une autre possibilité que le budget primitif qui nous est proposé ce soir soit examinée.

Nous proposons une autre répartition de l'autofinancement. Celui-ci pourrait être affecté à l'investissement uniquement pour le montant servant au remboursement de la part capital de nos emprunts soit 4 616 318 €. L'investissement restant à financer pouvant l'être par la passation d'un emprunt. Cette solution permettrait de dégager quelque 4,34 millions d'euros pour le fonctionnement, resterait donc et c'était les chiffres, les derniers chiffres que l'on avait eus, on n'avait pas ces chiffres de ce soir, il restait à l'époque donc 2 millions à trouver pour boucler le budget sans recours à la fiscalité.

Si l'on ajoute à cela la suppression d'une subvention dite d'équilibre versée au Syndicat Mixte des Transports de 1,8 million et qui sert en réalité au SMT à thésauriser puisqu'en 2 ans le SMT dégage un excédent de fonctionnement de 23 millions d'euros, celle octroyée à l'Ecole de Formation du RCL, 325 000 €, la part supplémentaire prévue cette année pour le Syndicat Mixte du Stade Couvert 336 300 €.

Il est possible d'équilibrer encore une fois, je le disais, le budget 2010 sans recourir à la TEOM, il resterait même de quoi réinscrire la même somme qu'en 2009 pour l'attribution de solidarité mais là aussi c'était avant d'avoir les derniers chiffres et on vient de voir que ça vient d'être réaffecté.

Bien sûr cela peut paraître un peu alambiqué et nous nous sommes conscients que nous nous trouvons là dans une situation financière tendue mais il peut s'agir d'une solution transitoire intéressante.

L'année 2010 pourrait ainsi servir à revisiter, ensemble, nos politiques communautaires. En effet à situation financière nouvelle, politique nouvelle. Qui plus est, permettez-nous d'espérer que le retour de la Gauche au pouvoir en 2012 permettra l'application d'une politique qui ne manquera pas de redonner de l'oxygène aux collectivités.

La date butoir étant fixée au 15 avril pour le vote du budget, nous souhaitons donc que ce vote soit reporté aujourd'hui à plus tard afin que cette proposition soit examinée. Nous savons que ceci nécessite un travail supplémentaire pour les services mais nous pensons que la situation de nos

populations mérite bien que l'on s'y attarde encore quelques heures si cela permet de ne pas les pressurer davantage. Merci de votre attention.

M. VANCAILLE : Merci M. TRONI. M. DELCOURT pour le Groupe Socialiste.

M. DELCOURT : Monsieur le Président je me retrouve tout à fait sur la partie d'analyse nationale dans les propos de M. TRONI, j'oserais dire à une ou deux analyses près rien ne me choque dans ce qu'il a présenté et justement, il a mis le doigt sur la vérité à laquelle sont confrontées les collectivités locales aujourd'hui. Plus que jamais, avec les mesures gouvernementales dont on a bien compris au lendemain des élections régionales malgré l'appel au secours du peuple français tant par son vote que par l'abstention, nous avons affaire à une secte bien entendu et le mot secte est bien pesé, gouvernée par le Président, dirigée par le Président de la République et nous voyons bien que ses Ministres c'est « tu obéis ou tu sors ». Bref, aujourd'hui nous sommes dans une situation de pilotage à vue avec le danger du brouillard de pouvoir s'écraser. Or notre rôle est de prévoir, de prévoir les engagements qui sont les nôtres en matière en particulier d'accompagnement social et nous avons parlé tout à l'heure de la Maison de l'Emploi, nous avons parlé tout à l'heure de la Mission Locale, nous avons parlé des associations qui sont aujourd'hui tristement abandonnées, nous n'avons pas parlé aujourd'hui mais nous en avons parlé en d'autres circonstances des politiques d'accompagnement des associations à caractère social ou d'accompagnement en ce qui concerne les élèves en difficulté que l'on retrouve à la fois dans les collectivités locales des communes, dans l'intercommunalité, la Communauté d'Agglomération mais aussi dans les Départements, voire dans les Régions selon qu'il s'agit en matière d'éducation, de lycée, de collège ou d'école primaire ou maternelle. Et s'il fallait ce soir que je fasse la liste des sujets sur lesquels tous les maires, tous les élus, bien entendu, des communes de France, des intercommunalités, des départements et des régions, il y en aurait pour un long moment.

Devons-nous dans cette circonstance laisser faire et attendre ? Ce n'est pas possible parce que ce qui apparemment serait satisfaisant aujourd'hui dans un vote j'oserais dire de « satisfecit » vis-à-vis de la population qui est de dire taux zéro, pas d'impôts nouveaux ce qui est d'ailleurs réclamé depuis fort longtemps par le Groupe Communiste ce que j'entends et nous ne demanderions pas mieux en ce qui nous concerne de pouvoir suivre cette voie là, seulement nous ne sommes plus sûrs maintenant de nos recettes d'Etat. Chaque année nous avons des surprises avec la DGF, avec la DSU et avec d'autres dotations que l'Etat nous apportait. Nous avons déjà vu dans le vote des budgets communaux combien parfois l'incertitude était-elle, qu'elle nous menait à des déséquilibres budgétaires parce que l'Etat, sans rien dire, avait diminué les dotations ce qui est le cas pour la majorité des communes en ce qui concerne la DSU. Ce qui est le cas aussi, d'ailleurs, puisque dans nos villes, en particulier à Lens, 60 % de la population qui ne paye pas ou presque pas d'impôts locaux et je dirai que ceux qui en payent un tout petit peu devraient, compte tenu de leur niveau de leur salaire en être exonérés, par exemple l'Etat a triché dans l'indemnité de compensation ce qui nous laisse à augurer des années plus que difficiles.

Alors, bien entendu il y avait la taxe additionnelle ce qui s'est fait déjà dans de nombreuses collectivités intercommunales et bon nombre d'intercommunalités sont passées à la taxe additionnelle, elle est, sur le plan politique, beaucoup plus gérable tout au moins vis-à-vis de la réception par la population.

En ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, admettons aujourd'hui autour de cette salle que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est un service et qu'il s'agit d'un service conséquent. Ramasser les poubelles toutes les semaines, voire deux fois par semaine dans les grands centres, ramasser les déchets verts, ramasser les verres, ramasser, même si c'est parfois pas suffisamment souvent, les encombrants, c'est un service.

Tant que le budget général a pu le supporter, il fallait le faire. Et ce n'était pas un hasard si j'ai ici toutes les listes des communes du Pas-de-Calais et du Nord, ce n'est pas par hasard si sur les 662 communes du Nord/Pas-de-Calais 92 % des collectivités ont levé depuis fort longtemps la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et dont les taux, moyens d'ailleurs, sont dans l'ordre du tableau peu importe les communes : 12,78 %, 22,84 %. Si je prends une commune pour vous donner une idée par exemple c'est Arras avec 11,57 % pour un produit qui est supérieur à celui de Lens et nous savons que la potentialité enfin de l'agglomération de Lens ou de Hénin-Carvin, tout à l'heure je voyais M. CORBISEZ, notre potentialité fiscale est la plus pauvre de l'ensemble aujourd'hui des départements et des régions. Donc, aujourd'hui arriver à cette levée d'une taxe, personne ne peut être d'accord, bien entendu la difficulté de nos concitoyens est telle, l'incertitude sur l'emploi, nous avons entendu tout à l'heure DURISOTTI, après demain nous entendrons probablement TOYOTA et que dire de l'avenir de RENAULT parce que je rappelle que, quand le Gouvernement a marqué sa

campagne de plan de relance en ce qui concerne l'industrie automobile, c'est infirmé aujourd'hui, c'était pour garantir le rapport aux actionnaires de chez RENAULT, PEUGEOT, CITROEN et autres.... Mais ce n'était pas pour améliorer la production puisque aujourd'hui nous savons que la production automobile dans la période où soit disant nous vendions plus de voitures a baissé de plus de 10 %. Donc aujourd'hui nous avons des incertitudes comme le suggère Bruno, c'est-à-dire, M. TRONI, du redéploiement. C'est possible mais auquel cas on ne pense pas du tout aux générations futures. Est-ce que l'on a le droit de se satisfaire là où nous sommes aujourd'hui sans oser regarder nos enfants et nos petits-enfants droit dans les yeux ? On ne sait déjà pas quel avenir l'Etat leur réserve et il leur réserve un avenir sombre. Est-ce que les collectivités locales dans ces conditions doivent continuer à baisser les bras et à prendre la position de l'autruche ? Je ne le crois pas. Je pense que les calculs qui ont été faits, ont été faits par des élus responsables dont certains d'entre eux connaissent les difficultés du chômage dont certains d'entre eux sont mères de famille, dont certains sont pères de famille, donc ce que connaît la population, bon nombre d'élus dans cette salle le vivent aussi au quotidien. Donc nous avons pris nos responsabilités en assumant un équilibre qui était somme toute pour un service rendu de lever un impôt qui nous semblait incontournable. Vous savez somme toute, je pourrais dire que par exemple le gaz est un produit naturel, qu'il vient du sous-sol et que logiquement tout comme l'eau, elle devrait être gratuite. Or, nous voyons bien à quel prix nous payons le gaz ou à quel prix nous payons l'eau, ça a été évoqué tout à l'heure. Le gaz vient d'être augmenté de 9,03 %. Pouvons-nous parler... Comment ?

M. VANCAILLE : 9,7 %

M. DELCOURT : 9,7 % excusez-moi, merci, 9,7 %. Si nous voulions là aussi faire la liste avec les problèmes de santé, le forfait hospitalier demain ou après-demain j'espère intervenir à l'Assemblée Nationale sur le triste avenir que l'on réserve à la personne handicapée, aux personnes vieillissantes avec mon ami Jean-Pierre KUCHEIDA et les autres parlementaires y compris ceux, nos collègues du Parti Communiste ou des Verts, nous ne cessons d'interpeller le Gouvernement sur la réalité à laquelle sont confrontés nos concitoyens qui souffrent. Ce n'est pas de gaieté de cœur mais j'assume, en tant que Président de Groupe la responsabilité qui a été la nôtre et si samedi lors de la réunion du Groupe, nous avons après un large débat, contradictoire, décidé de porter la taxe au taux qui vous est soumis ce matin, ce n'est pas que nous avons l'impression de mieux lire ou mieux voir l'avenir que mes collègues qui viennent de s'exprimer, c'est tout simplement que nous pensions qu'il était de notre responsabilité en tant que Groupe majoritaire, j'oserais dire de nous engager et de faire face avec responsabilité aux interrogations de la population. C'est la raison pour laquelle, bien sûr Monsieur le Président, nous voterons le budget et que nous suivrons naturellement sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères mais compte-tenu de la position de Jean-Marie ALEXANDRE que j'entends et que je reçois, je vous propose de nous accorder une suspension de séance.

M. VANCAILLE : Elle est de droit Monsieur le Président du Groupe, j'allais répondre justement aux Présidents de Groupe mais je répondrai après, nous allons suspendre la séance donc le Groupe Socialiste se réunit où ?

M. KUZNIAK : Ici.

M. VANCAILLE : Le Groupe Communiste, lui on ne le met pas dehors, il va où ? Au rez-de-jardin.

Reprise de la réunion après suspension de séance.

M. VANCAILLE :et la parole est au Président du Groupe Socialiste, Vert et Apparenté.

M. DELCOURT : Oui, Monsieur le Président merci beaucoup. Mesdames et Messieurs, chers collègues, pourquoi cette demande de suspension de séance ? C'est que je ne pouvais pas décider seul de répondre à l'intervention de Jean-Marie ALEXANDRE mais au titre du Groupe M.R.C. et Républicain mais je trouvais son intervention extrêmement légitime. Je pense que si le Groupe Socialiste s'était trouvé dans la même situation, il aurait eu exactement la même réaction et autant je suis quelqu'un qui est considéré comme faisant peu de concession, je l'assume d'ailleurs, ça se corrige avec l'âge, je dois ne pas laisser à d'autres la responsabilité de ce qui m'incombe. Il était du rôle du Président de Groupe que je suis de prendre contact tant avec Jean-Marie ALEXANDRE qu'avec Bruno TRONI samedi après-midi à l'issue du travail du Groupe majoritaire, je dois dire que ça

m'a échappé et que c'est une leçon dont je tirerai les conséquences. Nous avons tout intérêt à continuer à cultiver nos différences mais on se rend compte tant dans l'exposé de Jean-Marie ALEXANDRE que de Bruno TRONI que sur l'essentiel nous avons, j'y rajoute d'ailleurs l'intervention de Jean-Paul DECOURCELLES, nous avons des points communs sur ce qui nous préoccupe aujourd'hui et plus l'intergroupe sera fort, plus nous donnerons des signes forts au Gouvernement et mieux nous accompagnerons nos concitoyens. Voilà, donc en un mot en tant que Président de Groupe je vous demande tant à Jean-Marie ALEXANDRE qu'à Bruno TRONI d'accepter mes excuses de ne pas avoir eu cette démarche de concertation.

M. VANCAILLE : Merci Monsieur le Président du Groupe Socialiste. Monsieur le Président du Groupe Communiste.

M. TRONI : Oui rapidement. Monsieur le Président et Chers Collègues, nous ne sommes pas loin de penser que la transformation des districts en Communautés d'Agglomération a en définitive transformé nos structures de coopération intercommunale en machines à taxer.

Comme toujours l'Etat a amorcé la pompe dans les divers projets lancés puis la source s'est progressivement tarie nous laissant seuls pour les assumer.

Depuis des mois nous demandons de refixer le cadre des interventions communautaires, de revisiter nos politiques afin de tenir compte, non seulement des besoins de la Communauté d'Agglomération, mais aussi des capacités contributives de ses habitants.

C'est dans cet esprit également que nous avons souhaité travailler en commun à l'élaboration du budget.

Et s'il est vrai que le résultat final obtenu nous ne nous satisfaisait pas pleinement il avait néanmoins le mérite de faire baisser le taux de TEOM initialement prévu de 6,87 % à 4,53 %. En nous proposant ce soir de revenir à un taux de TEOM de 7,07 %, vous balayez d'un revers de la main le travail opéré par les trois groupes politiques au sein du Comité de Pilotage. Rappelez-vous également le vote, l'an dernier, du principe de la TEOM que l'on avait découvert sur table et en demandant un huis clos, c'est une conception du travail en commun qui n'est pas la nôtre.

Nous vous rappelons que ces réunions, nous les avons souhaitées pour tenter de trouver des solutions permettant d'équilibrer le budget sans sacrifier une fois de plus le pouvoir d'achat déjà fortement dégradé de nos populations.

Ce sont ces mêmes populations faites en majorité de travailleurs pauvres, précaires, de petits retraités, de chômeurs qui vont une fois encore subir cette taxe avec des salaires, des retraites et des minima sociaux qui n'augmentent pas ou si peu, il leur faut faire face à une facture d'eau qui augmente, à une hausse de 3 % de l'impôt départemental et je ne parle pas de tout ce qui augmente également ces derniers temps, je parlerai des visites par exemple chez le médecin, des mutuelles, des assurances, le gaz on l'a évoqué tout à l'heure, les loyers.

La plupart des communes taillent dans leurs dépenses pour éviter d'augmenter leur taux et dans le même temps vous nous parlez d'une TEOM 7,07 %.

Alors Chers Camarades Socialistes et Républicains vivons-nous dans le même monde, sur le même territoire ? Avez-vous conscience qu'en agissant de la sorte vous enfoncez encore plus la tête de nos familles dans la souffrance ?

Croyez-vous qu'elles ne sont pas suffisamment préoccupées par les problèmes d'emploi, de logements par la façon dont ils doivent régler les factures. En saignant les parents aujourd'hui, vous tuez les parents de demain.

Le risque est grand de voir les impayés se multiplier et les huissiers pourraient avoir de beaux jours devant eux.

L'heure n'est certainement pas à ajouter encore à la détresse des gens et ce n'est certes pas en prenant des décisions de ce genre que s'ouvriront pour demain des perspectives de victoire à gauche. Nous voterons donc contre ce budget.

Applaudissements.

M. VANCAILLE : Je n'en attendais pas moins de la déclaration. Très bien. Les groupes se sont exprimés, on va mettre donc au vote ce budget. Que ceux qui votent contre le manifestent en levant la main, les services donc vous comptez. M. DRUON, vous vous amusez ? Très bien. Ca y est ? Abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? Merci pour ce budget. Ca va ? Ca y est, j'attends les résultats donc.

Alors nous allons continuer après le budget général M. DUPORGE, vous passez au budget assainissement.

M. DUPORGE : De l'action économique Monsieur le Président.

M. VANCAILLE : Action économique, tout à fait.

M. DUPORGE : Très rapidement pour signaler que le budget de l'action économique sur la section de l'investissement s'équilibre pour un montant de 23 512 916 €, je rappelle un budget de l'Action Economique sur l'investissement essentiellement financé par des emprunts. Sur la section de fonctionnement, il y a un équilibre à hauteur de 7 891 599 € et cette fois-ci équilibré essentiellement par les recettes du budget général.

M. VANCAILLE : Très bien. Alors, sur ce budget action économique, y a-t'il des votes contre ?

M. TRONI : Président, non, non, il n'y a pas d'expression mais il est bien évident qu'en ayant voté contre le budget général et comme le budget d'action économique est aussi financé avec des recettes du budget général, on est contre les recettes, on ne peut pas faire autrement que de voter contre également.

M. VANCAILLE : C'est logique. Très bien. Donc, c'est ce que vous vouliez dire .

M. CHAMPIRE ? D'accord.

Alors les résultats du premier vote : Pour 56 ; Contre 14 ; Abstentions 19 ; Donc, il doit y avoir effectivement..... Contre 20 et pas d'abstention, c'est ne prennent pas part au vote. Donc « ne prennent pas part au vote 14 », « contre 20 ». « Pour 56 ». Le budget général est donc adopté.

Pour le budget Action Economique, j'ai donc déjà une prise de position du groupe communiste, je suppose que le vote sera identique en ce qui concerne donc Tous les budgets, donc vous acceptez de voter l'ensemble des budgets dans cette configuration là. Personne ne s'élève ? Bien. Et bien l'ensemble des budgets est donc voté mais nous avons encore quelques délibérations à passer. Je ne quitterai pas, je ne lâcherai pas M. DUPORGE comme ça.

La 45, le vote des taux d'imposition 2010.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président par délibération du 19 décembre 2008, nous avons institué la fiscalité mixte, il vous est proposé de laisser un taux à 0 %.

M. VANCAILLE : Très bien. La 46, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le vote du taux d'imposition 2010 donc 7,07 % qui découle du vote du budget général.

M. DUPORGE : Tout à fait Monsieur le Président, 7,07 %.

M. TRONI : Sur la 45 et la 46 évidemment.

M. VANCAILLE : Bien sûr. Les mêmes votes contre.

La 47, c'est M. KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui, la 47, Monsieur le Président concerne la subvention annuelle de fonctionnement attribuée au COS, le Comité des Œuvres Sociales.

M. VANCAILLE : Nous retrouvons des votes à l'unanimité. Pas de problème ? A l'unanimité. La 48.

M. KUCHCINSKI : La 48 concerne le droit de place des commerçants non sédentaires dans le périmètre du Parc des Cytises et vous avez en annexe le tarif qui est proposé selon différentes modalités.

M. VANCAILLE : Très bien. Vous en avez pris connaissance, y a-t-il des observations ? On est pour ? Unanimité.

Et M. Laurent DUPORGE revient avec la 51 ? La compensation relais.

M. DUPORGE : La compensation relais qui nous sera versée en attendant la compensation économique territoriale. Il faut savoir que dans le calcul de cette compensation relais, il y a le

versement complémentaire qui prend en compte le taux de cotisations foncières de nos entreprises, il vous est donc proposé de mettre ce taux au montant maximal, c'est-à-dire 22,18 %.

M. VANCAILLE : 22,18 %, pas d'objection ? On est d'accord à l'unanimité ?

J'ai une affaire diverse avec la délibération n°49, il s'agit d'un protocole de transaction avec le Groupement SOGEA-CARONI-SOLETANCHE et BACHY qui nous réclamait 457 764,36 € pour les travaux faits au Parc Alexis à Wingles et en réalité après jugement, litige, enfin etc.... Le Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges a fixé la somme à 91 571,40 €

On est d'accord ?

J'ai maintenant, décidément c'est à géométrie variable, là je suis désolé. Les résultats de vote sur vos tablettes électroniques il y a dû y avoir quelques petits trucs qui n'ont pas été. 56 Pour, 19 Contre, 14 ne prennent pas part au vote. C'est vrai que.... Vous avez compté ? Donc, 56 Pour, 19 Contre, 14 ne prennent pas part au vote.

Mes Chers Collègues, comme dit l'autre on ne fera pas ça à chaque conseil communautaire, on a pensé qu'il fallait le faire une fois au moins pour retrouver un peu les chemins du développement et se donner les moyens, car c'est ça le problème, on ne les aura pas ailleurs si on ne se les donne pas nous-mêmes. Il faut essayer de les dégager, on a essayé et puis on va voir l'utilisation, comment on fait et cela on en décidera ensemble.

Et vous avez bien sûr tous les documents budgétaires à signer comme nous avons voté en fin, ça va demander quelque temps, ne quittez pas la salle avant d'avoir signé et la séance est levée quand même.